



MODALITES D'INSCRIPTION – ETE 2025

AUX ALSH (Puyricard et Couteron) / STAGES

Enfants et Adolescents

Diffusion du « programme général été 2025 » à partir du 15 avril 2025

Directement au secrétariat du Centre Socio-Culturel et sur notre site internet www.cscdavin.fr

NOUVEAUTES 2025 :

Inscriptions à l'ALSH en fonction du nombre de jours

Stages et séjours : aucun critère d'ancienneté

3 phases pour les inscriptions, pour vous éviter de longs temps d'attente.

1- Compléter et préparer préalablement, les documents administratifs

- **Préremplir et scanner les documents suivants au format PDF uniquement :** « Fiches d'inscription été 2025 », « Fiches sanitaires et de renseignements », « Copie des vaccins – Pages du Carnet de santé variables selon date de naissance », « Assurance RC », « feuille d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) », « PAI », Vous trouverez ces documents en **page d'accueil de notre site / documents téléchargeables**
- **Comment remplir la fiche d'inscription** Compléter la fiche (Puyricard et / ou Couteron) avec les dates et créneaux souhaités durant la période estivale - Manuellement ou par informatique car PDF Modifiable.

2- Prise de RV et envoi des documents POUR LA SEMAINE ENTIERE

- Connectez-vous sur notre site Internet à compter du vendredi 25 avril - 20h00 afin de fixer la date d'un R-V administratif (*chemin d'accès : Page d'accueil / Enfance Jeunesse (Au-dessus du bandeau photo en haut de la page) / Prise de R-V*)
 - Prendre un R-V de 20 minutes (pour 2 enfants max) entre le jeudi 15 mai et le mardi 27 mai.
 - Joindre les documents, en PDF uniquement, que vous aurez préalablement préparés.
 - Une confirmation d'envoi vous sera notifiée immédiatement par le module de RV.
- ✓ **Toute transmission anticipée avant 20 h ne sera pas prise en compte par le secrétariat du CSC.**
- ✓ La fiche d'inscription **ne constitue pas une inscription définitive**, mais une fiche de vœux détaillée pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) dépendant des disponibilités d'accueil.
- ✓ En l'absence des informations sur vos revenus 2023 et/ou du n°Caf, nous considérerons que vous êtes sur le barème le plus élevé.
- Les personnes ne souhaitant pas utiliser Internet pourront procéder aux inscriptions en déposant directement au secrétariat les documents administratifs ci-dessus, au format papier, à compter du lundi 28 avril - 8h30
- Après réception, ces fiches seront **enregistrées** scrupuleusement par **ordre d'arrivée (heure)** par le secrétariat.
- Après traitement par le secrétariat, un mail vous sera adressé pour faire un point sur les inscriptions en cours, et vous rappeler la date du R-V administratif.

Prise de RV et envoi des documents POUR 3 A 4 JOURS DANS LA SEMAINE

- Connectez-vous sur notre site Internet à compter du **mardi 27 mai - 20h00** afin de fixer la date d'un R-V administratif (*chemin d'accès : **Page d'accueil / Enfance Jeunesse** (Au-dessus du bandeau photo en haut de la page) / **Prise de R-V***)
 - Prendre un R-V de 20 minutes (pour 2 enfants max) entre le mardi 10 juin et le mercredi 18 juin.
 - Joindre les documents, *en PDF uniquement*, que vous aurez préalablement préparés.
 - Une confirmation d'envoi vous sera notifiée immédiatement par le module de RV.
- ✓ **Toute transmission anticipée avant 20 h ne sera pas prise en compte par le secrétariat du CSC.**
- ✓ La fiche d'inscription **ne constitue pas une inscription définitive**, mais une fiche de vœux détaillée pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) dépendant des disponibilités d'accueil.
- ✓ En l'absence des informations sur vos revenus 2023 et/ou du n°Caf, nous considérerons que vous êtes sur le barème le plus élevé.
- Les personnes ne souhaitant pas utiliser Internet pourront procéder aux inscriptions en déposant directement au secrétariat les documents administratifs ci-dessus, au format papier, à compter du mercredi 28 mai - 8h30
- Après réception, ces fiches seront **enregistrées** scrupuleusement par **ordre d'arrivée (heure)** par le secrétariat.
- Après traitement par le secrétariat, un mail vous sera adressé pour faire un point sur les inscriptions en cours, et vous rappeler la date du R-V administratif.

Prise de RV et envoi des documents POUR 1 A 2 JOURS DANS LA SEMAINE

- Rendez-vous directement au secrétariat à compter du **mardi 3 juin – 8h30**
 - Joindre les documents, *en version papier*, que vous aurez préalablement préparés.
 - ✓ La fiche d'inscription **ne constitue pas une inscription définitive**, mais une fiche de vœux détaillée pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) dépendant des disponibilités d'accueil.
 - ✓ En l'absence des informations sur vos revenus 2023 et/ou du n°Caf, nous considérerons que vous êtes sur le barème le plus élevé.
- Après réception, ces fiches seront **enregistrées** scrupuleusement par **ordre d'arrivée (heure)** par le secrétariat.
- Après traitement par le secrétariat, un mail vous sera adressé pour faire un point sur les inscriptions en cours, et vous rappeler la date du R-V administratif.

3- Confirmation définitive de votre inscription

Lors du rendez-vous administratif, fixé par vous-même au moment du dépôt du dossier

- **Vérifications et corrections** éventuelles de vos inscriptions avec le secrétariat.
- **Règlement** des périodes retenues en fonction des disponibilités d'accueil, selon votre ordre d'arrivée.
- Merci de ramener les pièces et documents éventuellement demandés par le secrétariat.

Attention : toute absence au R-V entraîne une annulation automatique de la réservation, si dossier non complet = non traité

Désistements et annulations

- **Annulations** : Les demandes d'annulation devront se faire par le dépôt au secrétariat, l'envoi par mail à **annulation@cscdavin.fr** d'un « formulaire d'annulation type » (téléchargeable sur le site du Centre Socio-Culturel) dans les délais suivants :

Pour l'ALSH de juillet et Août : Date limite le vendredi 20 juin 2025.

Attention : Changement d'organisation par rapport aux années précédentes

- Remboursement des **absences maladie de plus de 3 jours** sur présentation d'un certificat médical communiqué dans les 48h.
- Diffusion des programmes détaillés de l'ALSH à partir du **lundi 9 Juin 2025.**

Sylvain ZAMMIT

Responsable du Secteur enfance/jeunesse

Christine CHOQUET

Directeur du CSC